

## **COD20001-10052 Questions/réponses sur la Session d'information**

- 1. Une fois la proposition est acceptée, est-ce que la mise en œuvre du projet pourrait commencer en 2025 ?**

R/ Non, le projet est un peu flexible avec la date de démarrage de la mise en œuvre, mais on souhaite démarrer au plus vite car le projet se termine en mars 2025.

- 2. Qu'est-ce que la "KYC" renseignée dans les slides ?**

R/ KYC : « Know your counterparty policy» fait référence à la politique de Enabel adoptée en 2020 qui a pour objectif de fournir une assurance raisonnable que Enabel ne travaillera qu'avec des contreparties fiables. Elle suppose un certain nombre d'obligations notamment la vérification des listes de sanction, la fourniture des documents justificatifs que la contrepartie (bénéficiaire de subsides) ne se trouve pas dans une situation d'exclusion (Ex : extrait du casier judiciaire, attestations fiscales et cotisations sociales), etc.

- 3. Dans les lignes directrices le demandeur ne peut pas être co-demandeur dans une autre demande ?**

R/ Pas de soucis à être co-demandeur dans un autre lot, mais un co-demandeur ne peut qu'être co-demandeur pour un seul demandeur dans le même lot.

- 4. Un co-demandeur du premier lot peut être co-demandeur dans le deuxième lot ?**

R/ Pas de d'inconvénient, mais un co-demandeur ne peut qu'être co-demandeur pour un seul demandeur dans le même lot.

- 5. Est-ce que les deux lots peuvent être proposés par une même structure ?**

R/ Pas d'inconvénient. Cependant, chaque demande constitue un dossier de demande distinct.

- 6. Par rapport à la proposition des équipements, faut-il les détailler dans la note conceptuelle ou dans la proposition quels équipements vont être achetés ?**

R/ Seuls les éléments requis dans le template repris à l'annexe A aux lignes directrices (partie A- Note conceptuelle sont à fournir). Les détails pourront être fournis à l'étape de la proposition complète. Etant donné que les bénéficiaires n'étant pas connus lors de la rédaction de la note conceptuelle, logiquement la liste détaillée des équipements ne peut être disponible, plutôt le demandeur doit préciser sa méthodologie y relative.